



Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

R10m

Introduction	4
1. ANALYSE RETROSPECTIVE 2014-2018.	5
1.1 Recettes de fonctionnement : 26 M€, stables	5
1.1.1 Fiscalité : 12 M€, 46% de nos recettes, en légère progression	6
1.1.2 Dotations Etat : 2.1 M€, 8% de nos recettes, en forte baisse	6
1.1.3 Transferts EPCI : 6.2M€, 24% de nos recettes, stable	6
1.1.4 Produits des services : 1.75 M€, 7% de nos recettes, en augmentation	6
1.2 Dépenses de fonctionnement : 21 M€, quasi stables	7
1.2.1 Dépenses de personnel : 13.1 M€, 62% de nos dépenses, en stagnation	8
1.2.2 Achats et prestations de Service : 4.8 M€, 23% de nos dépenses,	9
1.2.3 Subventions : 1.7 M€, 8% de nos dépenses, en hausse	9
1.2.4 Participations obligatoires : 933 k€, 4% de nos dépenses, en hausse	9
1.3 Epargne de Gestion, Epargne Brute	10
1.4 Dette	11
1.4.1 Capital restant dû (CRD)	11
1.4.2 Capacité désendettement	11
1.4.3 Profil de Risque	12
1.5 Recettes d'investissement 3.4 M€, en baisse de 8%	13
1.5.1 FCTVA : 1.35 M€, 40% des recettes, en forte progression	13
1.5.2 Subventions : 1.32 M€, 39% des recettes, en très forte progression	13
1.5.3 Taxe d'aménagement : 355 k€, 10% de nos recettes, doublement	14
1.5.4 Cessions : 192 k€, 6% des recettes, en baisse forte	14
1.5.5 Amendes de police : 168 k€, 5 % des recettes en baisse	14
1.6 Dépenses d'investissement : 7.95 M€	15
1.6.1 Travaux : 3.5 M€, 44% de notre investissement	15
1.6.1.1 Travaux sur bâtiments : 1.8 M€	15
1.6.1.2 Travaux de voirie : 1.6 M€	16
1.6.2 Jardins de la culture : 2,8 M€, 35 % de notre investissement	16
1.6.3 Equipements : 1.47 M€, 18,5% de notre investissement	16
1.6.3.1 Matériels Divers : 760 k€	16
1.6.3.2 Matériel roulant : 300 k€	17
1.6.3.3 Mobilier : 220 k€	17
1.6.3.4 Divers : 188 k€	17
1.6.4 Etudes, logiciels, et opération façades : 108 k€	17
1.6.5 Travaux en régie : 106 k€	17
2. ELEMENTS DE CONTEXTE ET ORIENTATIONS	18
2.1 Eléments de contexte exogènes	18
2.1.1 L'inflation,	18
2.1.2 L'évolution des coûts de l'énergie,	18
2.1.3 L'évolution des taux d'intérêt bancaires,	19
2.1.4 Le point d'indice	19
2.1.5 La loi de finances 2019	20
2.1.5.1 Philosophie générale	20
2.1.5.2 La stabilisation de l'enveloppe globale DGF pour 2019	20
2.1.5.3 Les péréquations verticales et horizontales	21
2.1.5.4 La revalorisation des bases d'imposition	22
2.1.5.5 Le soutien à l'investissement local	22
2.2 Orientations 2019	23
3. ELEMENTS DE PROSPECTIVE 2019-2022	24
3.1 Hypothèses d'évolutions en matière de recettes fonctionnement	24
3.1.1 Impôts directs	24
3.1.2 Transferts EPCI	24
3.1.3 Transferts de l'Etat	24
3.1.4 Autres recettes	24

3.2 Hypothèses d'évolution en matière de dépenses de fonctionnement	25
3.2.1 Achats et prestation de services	25
3.2.2 Charges de personnel	25
3.2.3 Participations et contingents	25
3.2.4 Subventions	25
3.2.5 Autres charges de gestion courante	25
3.3 Trajectoire prévue en matière d'investissement	25
3.4 Eléments financiers prospectifs	26
3.4.1 Epargnes de fonctionnement	26
3.4.2 Endettement	27
Conclusion	28
ANNEXES liste	29

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et obligatoire¹ du processus budgétaire de la commune.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Afin de permettre le débat, les recettes et dépenses constitutives de la section de fonctionnement et de la section d'investissement seront abordées, avec une attention particulière sur :

- ✓ La fiscalité,
- ✓ Les dépenses de personnel en incluant² les aspects effectifs, rémunération, avantages en nature et temps de travail.
- ✓ La notion d'épargne brute et de gestion,
- ✓ La programmation des investissements de la collectivité,
- ✓ La structure de la dette et sa gestion.

Ce rapport s'appuie sur une première partie consacrée à l'évolution de la situation financière de la collectivité à la date du 31 décembre 2018, sous la forme d'une **analyse financière rétrospective sur la période 2014-2018**.

Une seconde partie est consacrée d'une part aux **éléments de contexte exogènes** impactant l'activité financière de la collectivité et d'autre part aux **orientations proposées** en matière de fonctionnement et d'investissement par la collectivité.

La troisième partie permet de visualiser les impacts financiers à travers quelques éléments prospectifs sur 2019-2022.

Méthodes :

La présentation du rapport d'orientation budgétaire de la ville de Riom évolue dans la forme même si le fond, imposé par les textes, varie peu.

Afin de faciliter les comparaisons, les tableaux précédemment présentés gardent toute leur pertinence et sont conservés et positionnés en annexe.

Les données sont arrêtées à la date du 11/01/2019.

Afin de faciliter la lecture certains montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

¹ Article L.2312-1 du CGCT, Modifié par [LOI NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#)

² Obligation concernant les communes de plus de 10 000 habitants.

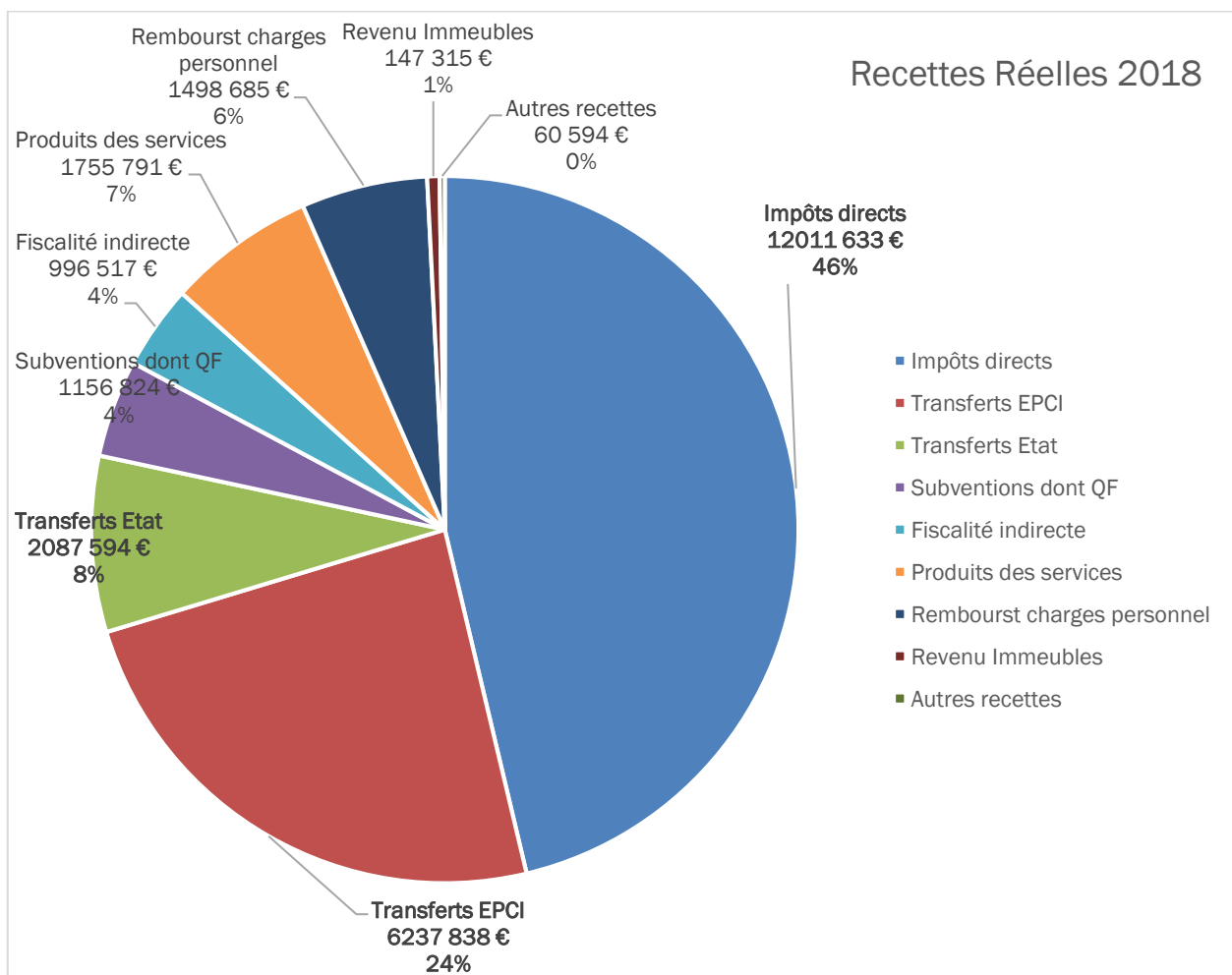
1. ANALYSE RETROSPECTIVE 2014-2018.

1.1 Recettes de fonctionnement : 26 M€, stables

Les recettes réelles de la collectivité passent de 25.86 M€ en 2017 à 25.95 M€ en 2018 soit une quasi stabilité (+0.32%). Cette stabilisation est positive, elle met en effet fin à une baisse moyenne de 1.92 % en rythme annuel entre 2014 et 2018.

Cela représente un ratio de 1 263 €/habitant supérieur à la moyenne des communes du département de même strate démographique qui se situe à 1 163 €/habitant³.

Le détail est joint en annexe 1 et les principales masses sont les suivantes :

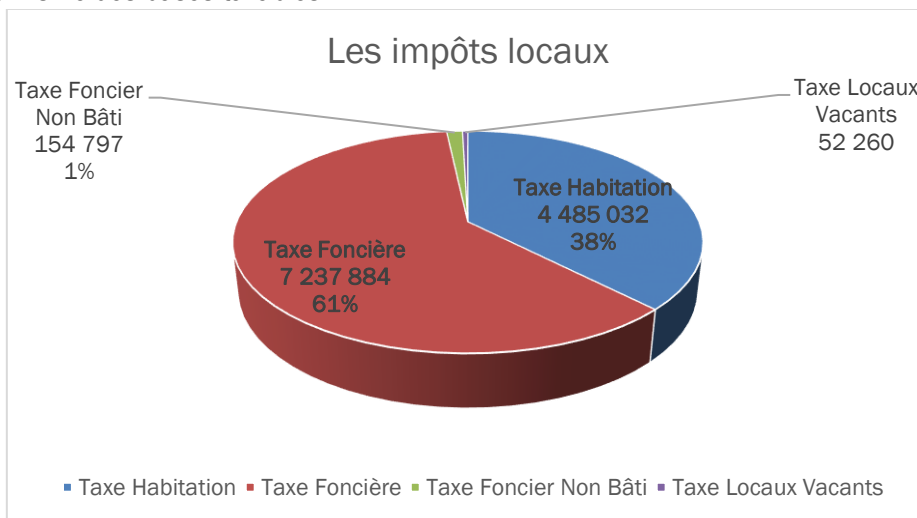


85 % de nos recettes sont concentrées sur 4 postes détaillées ci-après.

³ Source Fiches AE2F Gestion 2017, Direction Générale des Finances Publiques. Population Riom 2018 : 19 861 habitants

1.1.1 Fiscalité : 12 M€, 46% de nos recettes, en légère progression

La collectivité a maintenu ses taux d'imposition inchangé. Les produits de la fiscalité ont malgré tout connu une progression de 2 % pour légèrement dépasser les 12 M€. Cette progression est principalement due, dans la continuité des exercices antérieurs, à la revalorisation automatique des bases fixées par Bercy⁴ à 1.24 % en 2018 et à un léger dynamisme des bases taxables.



1.1.2 Dotations Etat : 2.1 M€, 8% de nos recettes, en forte baisse

Les dotations de l'Etat tombent en 2018 à 2.09 M€ en baisse de 11.64% par rapport à 2017. Cette baisse est continue depuis 2014, exercice qui avait déjà subi une première baisse de 6.5%. Entre 2014 et 2018 les dotations de la commune ont connu une baisse d'1.44 M€ soit près de 41% de baisse en 4 ans.

1.1.3 Transferts EPCI⁵ : 6.2M€, 24% de nos recettes, stable

Ces transferts correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI.

Les transferts en provenance de Riom Limagne Volcan (RLV) se situent à 6.24 M€ et sont restés stables entre 2017 et 2018.

Cette stabilité est due à l'application décalée à l'exercice 2019 des transferts de charges déterminés par les CLECT⁶ tenues en 2017 et 2018, en lien avec les modifications des statuts suite à la fusion des 3 EPCI. Ces transferts donneront lieu à délibération préalable du conseil municipal.

Globalement ces transferts en provenance de notre EPCI connaissent une érosion annuelle moyenne de 3.35% entre 2014 et 2018.

1.1.4 Produits des services : 1.75 M€, 7% de nos recettes, en augmentation

Ces recettes progressent globalement de 160 k€ en volume, soit une hausse de 10% entre 2017 et 2018. Cette hausse succède à deux années de quasi stabilité.

Elle prend principalement appui sur un élargissement de services et du nombre d'utilisateurs. Il en est ainsi par exemple du cimetière où le nombre de concessions attribuées a augmenté. Quant au stationnement dont les recettes augmentent, il convient de rappeler que l'élargissement des zones payantes sur les boulevards en 2018 en application de la dépénalisation du stationnement a été précédée de la création de zones de stationnement gratuit sur tout le quartier gare. Cette réforme a été accompagnée de la mise en place de tarifs d'abonnements qui n'existaient pas antérieurement. Ce faisant, cette nouvelle politique du stationnement a permis de répondre à la diversité des besoins en stationnement.

⁴ Depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuelle prévisionnelle (article 1518 bis du code général des impôts, issu de la loi de finances pour 2017).

⁵ EPCI : RiomCo puis RLV à partir de 2017

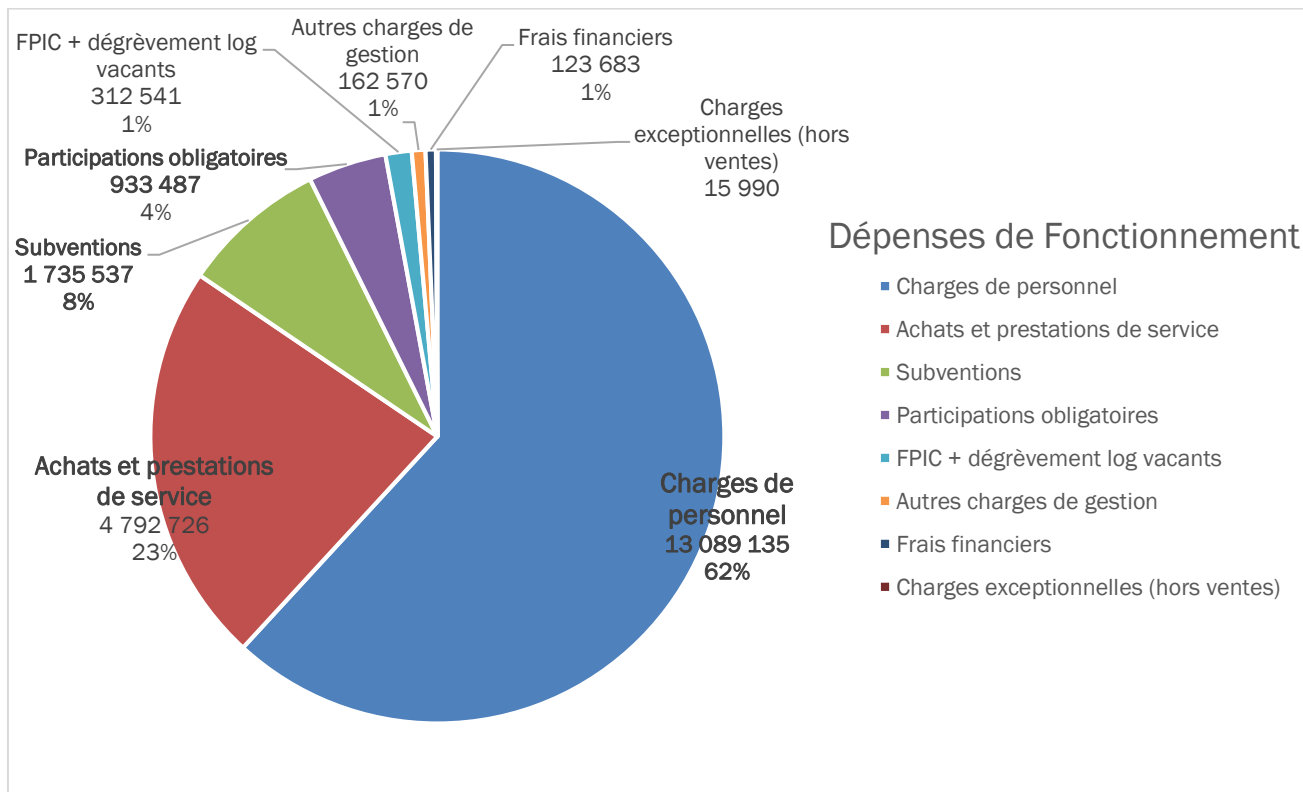
⁶ CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées, ayant pour rôle d'assurer, pour un EPCI et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire des transferts de compétences.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 21 M€, quasi stables

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent à 21.06 M€ contre 21.02 M€ en 2017 soit une quasi stabilité (+0.18%). Cette stabilisation succède à années de baisse.

Ces dépenses représentent un ratio de 1 060 €/habitant légèrement supérieur à la moyenne des communes du département de même strate démographique qui se situe à 1 002 €/habitant⁷.

Le détail est joint en annexe 2 et les principales masses sont les suivantes :



97 % de nos dépenses de fonctionnement sont concentrées sur 4 postes détaillées ci-après.

⁷ Source Fiches AE2F Gestion 2017, Direction Générale des Finances Publiques. Population Riom validée 2018 : 19 861 habitants

⁸ FPIC : Fonds de Péréquation InterCommunal

1.2.1 Dépenses de personnel : 13.1 M€, 62% de nos dépenses, en stagnation

Les dépenses de personnel constituent et de loin le premier poste des dépenses de fonctionnement avec 13.1 M€, en lien avec le niveau de services apporté par la commune.

Ce poste connaît une progression minimale de 85 k€, soit 0.65 % entre 2017 et 2018. Cette progression contenue malgré l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité, et l'introduction d'une prime mise en œuvre en accompagnement du protocole temps de travail montre un réel et rigoureux effort de gestion, pour piloter ce poste de dépenses capital.

Cet effort a été « facilité » par la vacance de postes de direction et la neutralisation de l'année 2018 pour l'application du protocole de revalorisation PPCR⁹ notamment.

La loi NOTRe a introduit de nouvelles obligations en matière d'informations à fournir dans le rapport d'orientation budgétaire sur les aspects RH.

Le tableau des effectifs¹⁰ est un de ces éléments :

Profil de Rémunération	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Oct.	Oct.	Oct.	Oct.	Oct.	Oct.
Titulaires	320	314	305	289	293	287
Contractuels indiciaires mensualisés (sur emplois permanents)	22	27	23	16	15	18
Contractuel horaire	113	81	99	80	75	78
Assistante maternelle	20	16	15	0	0	0
Emploi aidé CAE	4	4	3	1	1	0
Apprenti	7	3	5	5	4	5
Totaux	486	445	450	391	388	388

Concernant le temps de travail, un protocole a été signé en 2017 permettant, sur 3 ans, une trajectoire de convergence vers la durée légale de 1 607 heures. Sur l'année 2018 le temps de travail moyen des agents municipaux est de 1 582 heures, tout en précisant que certains emplois de direction dépassent ce volume horaire annuel. Le processus s'est poursuivi avec une nouvelle étape à compter du 1^{er} janvier 2019.

⁹ PPCR : « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » – a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.

¹⁰ En agent

1.2.2 Achats et prestations de Service : 4.8 M€, 23% de nos dépenses,

Ce poste, aussi appelé charges à caractère général, est le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité. Il se monte en 2018 à 4.8 M€ en progression de 200 k€, soit 4.33 % par rapport à 2017.

L'évolution depuis 2014 n'est pas pertinente du fait du changement de périmètre occasionné par le transfert de la compétence liée à la petite enfance à l'EPCI en 2016. Par contre l'accélération de l'augmentation est notable entre 2017 et 2018, après une évolution minimale entre 2016 et 2017.

Cette augmentation s'explique principalement par l'application d'une inflation présente bien que faible, mais aussi au travers de quelques éléments nouveaux :

- ✓ Des opérations de renouvellement comme le marché concernant les vêtements de travail à hauteur de 50 k€ ou non récurrentes comme l'audit informatique pour 15 k€,
- ✓ Les fluides qui ont connu une augmentation de près de 40 k€ entre 2017 et 2018, due à une augmentation des coûts unitaires,
- ✓ Et la mise à jour de contrats de maintenance pour équipements comme ceux de la scène du Rexy ou les défibrillateurs, ou le contrat des avaloirs avec une plus-value de 10k€ suite au passage à une politique préventive et non plus seulement curative.

1.2.3 Subventions : 1.7 M€, 8% de nos dépenses, en hausse

Les subventions se montent à 1.735 M€ en hausse de 90 k€ soit 5.47% en première lecture.

Toutefois il convient de noter que cette hausse provient :

- ✓ de la valorisation plus précise des moyens mis à disposition du CCAS¹¹, (+16 k€)
- ✓ de la hausse du coût de la politique du quotient familial¹², (+38 k€)
- ✓ D'un reversement exceptionnel d'un retard de subvention CAF, (+40 k€)

Retraité de ces éléments ce poste de dépense affiche une stabilité.

1.2.4 Participations obligatoires : 933 k€, 4% de nos dépenses, en hausse

Ce poste se monte en 2018 à 933 k€ en hausse de 1.69 %.

La contribution au SDIS, qui représente à elle seule 70 % de ce poste est quasi stable. Quant à la participation OGEC, elle représente 25% de nos participations obligatoires et augmente de 9 k€, soit 4% suite à une augmentation du nombre d'élèves notamment.

Par ailleurs, la Commune a fait le choix de maintenir un volume constant de subventions directes aux associations du territoire outre la contribution conséquente en nature qui est apportée à leur activité par les mises à disposition de locaux (gymnases, salles), et le soutien à leurs animations à travers les outils de communication

¹¹ Suite à la mise en place de la nouvelle convention en 2016

¹² Dû à un élargissement des bénéficiaires et à l'application, exigée par la CAF, de cette politique aux extérieurs.

1.3 Epargne de Gestion, Epargne Brute

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 18/17	Evolution 14/18 Moyenne Annuelle
Epargne de gestion (hors frais financiers)	6 221 838	6 308 442	4 778 829	4 973 329	5 017 199	0,88%	-5,24%
Epargne brute (frais financiers déduits)	5 977 699	6 103 624	4 596 915	4 847 542	4 893 516	0,95%	-4,88%
Epargne nette/disponible (emprunts déduits)	4 706 630	4 936 332	3 580 638	4 004 345	3 941 383	-1,57%	-4,34%

L'épargne de la section de fonctionnement sert à financer l'investissement, cela représente notre capacité d'autofinancement.

Il s'agit de déterminer ce qui est réellement disponible en partant de l'épargne de gestion.

Epargne de Gestion

L'épargne de gestion est la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses.

Elle évolue favorablement entre 2017 et 2018 car les recettes ont eu un rythme de progression plus rapide que nos dépenses : 0.32% pour les recettes contre 0.18% pour les dépenses. Ce qui constitue la configuration idéale. Cette embellie est à nuancer car la baisse des dotations de l'état ne favorise guère la reproduction de cette configuration, comme le confirme l'évolution moyenne annuelle de notre épargne de gestion sur 2014-2018 : nous avons perdu 5.24 %/an entre 2014 et 2018.

Epargne brute

Avant de financer l'investissement, l'épargne de gestion doit commencer par couvrir les frais financiers.

En retranchant les frais financiers à l'épargne de gestion on obtient l'épargne brute, qui se comporte aussi très bien entre 2018 et 2017 avec une progression de 0.95%. Cette hausse s'explique par la diminution de nos frais financiers, qui accentue la progression de l'épargne de gestion.

Epargne nette disponible

La dernière étape avant de pouvoir « disposer » de cette épargne est de rembourser le capital des emprunts.

Une fois le capital annuel déduit, la collectivité dispose de l'épargne nette, disponible pour financer ses investissements.

Cette épargne disponible se détériore dans des proportions raisonnables du fait de la souscription de deux emprunts en 2017, dont l'impact se fait sentir en 2018.

Malgré une embellie en 2018, il convient de prendre en considération la baisse constante de nos capacités d'autofinancement de l'investissement depuis 2014 et la cure d'austérité imposée aux collectivités.

1.4 Dette

1.4.1 Capital restant dû (CRD)

Le capital restant dû au 31/12/2018 se répartit comme suit entre les 3 budgets de la collectivité :

	CRD 31/12/2018
Budget Principal	6 853 276 €
Budget Eau	543 308 €
Budget Assainissement	672 269 €
Total	8 068 853 €

Le CRD est en baisse sur 2018 du fait de l'absence de mobilisation d'emprunt sur cet exercice.

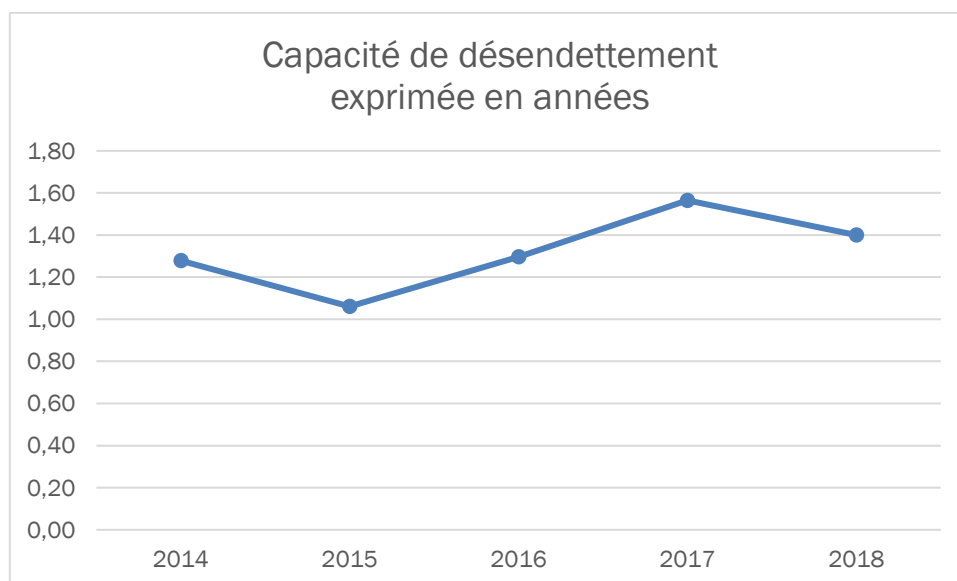
Le CRD par habitant au 31/12/2018 du budget principal se monte à 345 € par habitant pratiquement 3 fois inférieur à la dette moyenne par habitant des communes du département de même strate démographique (952 € par habitant)¹³.

1.4.2 Capacité désendettement

L'épargne brute est prioritairement destinée à rembourser les annuités d'emprunt en capital.

La capacité de désendettement est un ratio qui répond à la question : en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser intégralement le capital restant dû en y consacrant toute son épargne brute ?

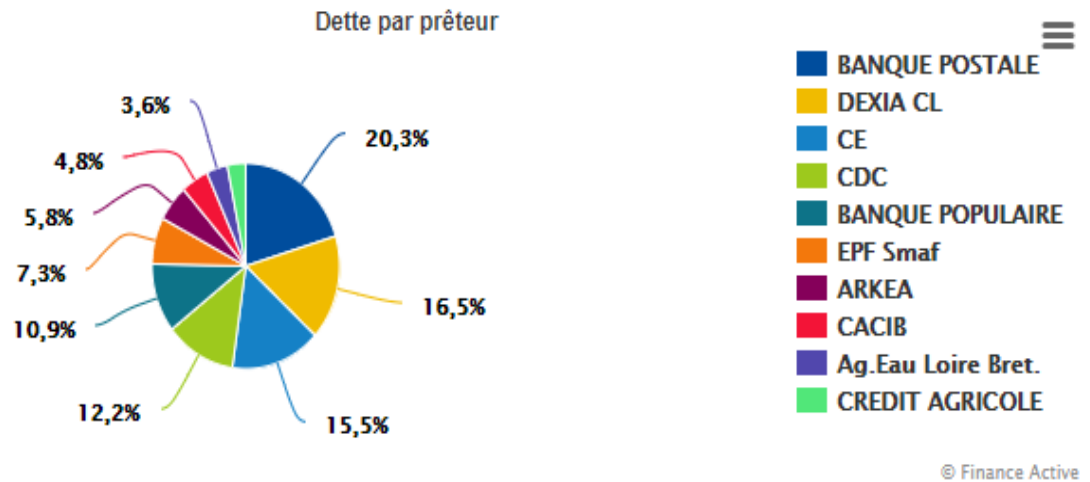
A cette question la réponse est 1,40 années pour la commune de Riom au 31/12/2018, ratio porté à 5.87 années pour les communes du département de même strate démographique.



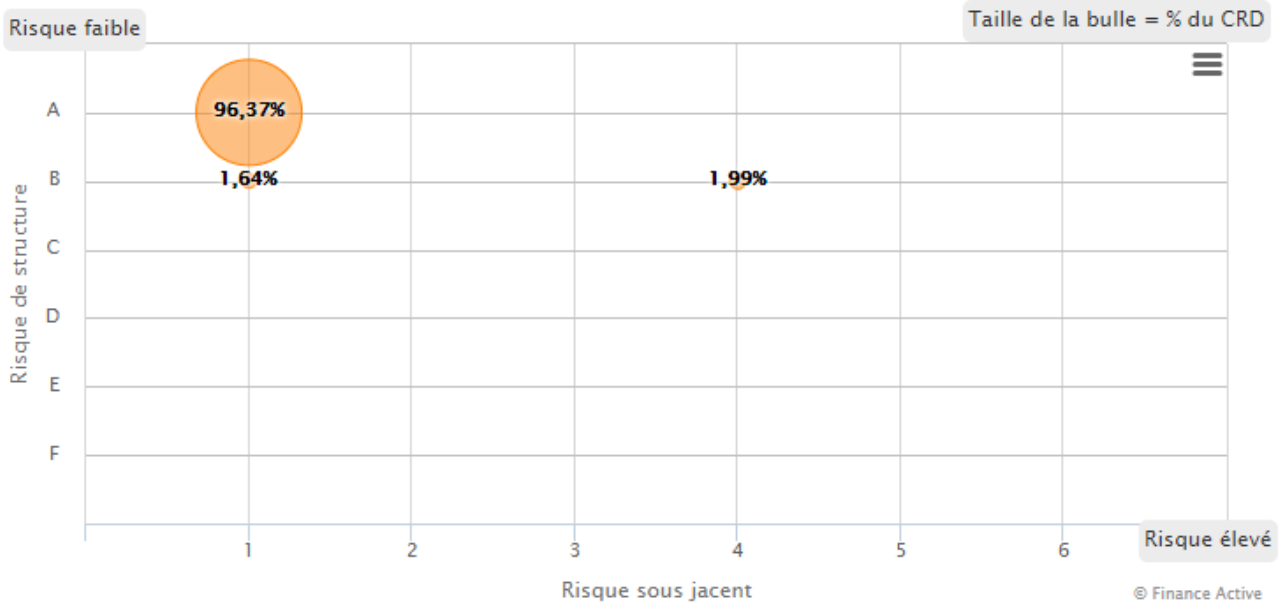
¹³ Source Fiches AE2F Gestion 2017, Direction Générale des Finances Publiques.
Population Riom validée 2018 : 19 861 habitants

1.4.3 Profil de Risque

Comme le montre le graphique ci-dessous, la dette de la collectivité est bien répartie sur plusieurs établissements.

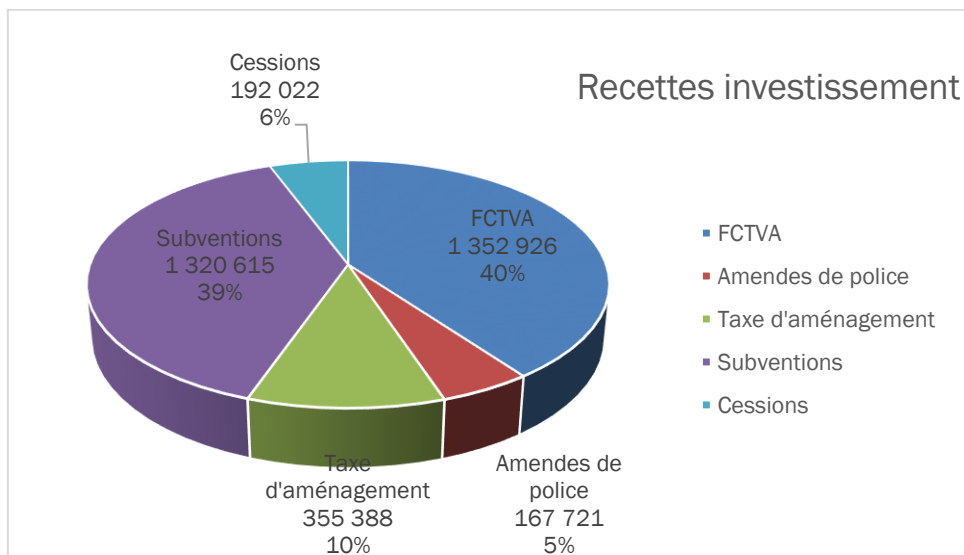


La charte de bonne conduite édictée en 2008 en termes d'emprunt prévoit une classification des emprunts en fonction de leur profil de risque.



A la visualisation de ce graphique, les emprunts de la commune affichent un profil de risque très faible. Les deux prêts atypiques se caractérisent par un capital restant dû très faible, matérialisé sur le schéma par deux bulles de surfaces très faibles.

1.5 Recettes d'investissement 3.4 M€, en baisse de 8%



Les recettes d'investissement se montent à 3.4 M€ en 2018, en baisse de 8% par rapport à 2017.

1.5.1 FCTVA : 1.35 M€, 40% des recettes, en forte progression

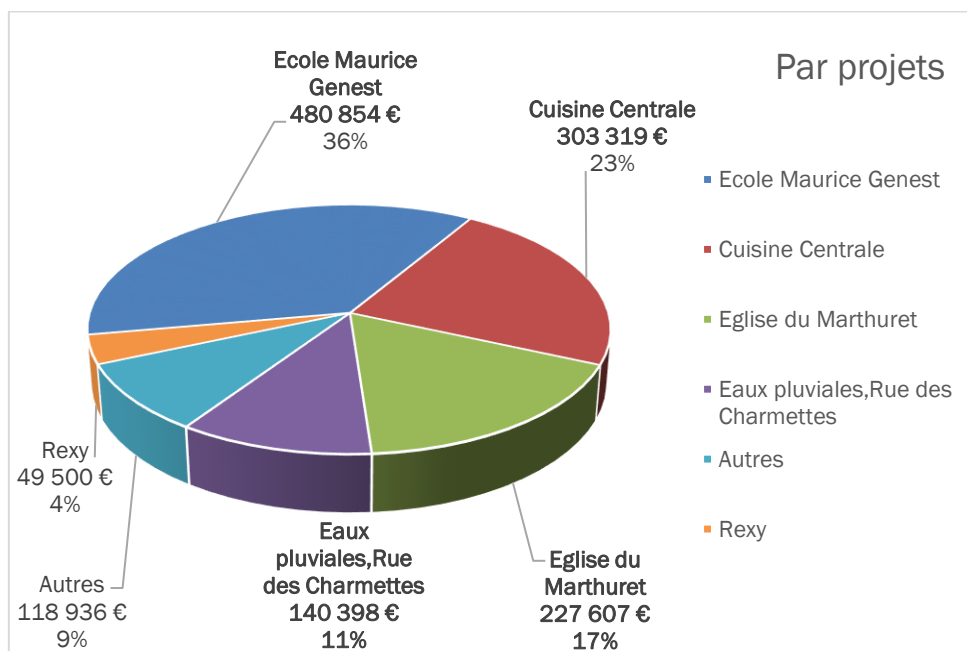
Le FCTVA 2018 connaît une forte progression de 15.4% mécaniquement engendré par le volume de notre investissement de l'année précédente. Un investissement régulier permet de lisser cet effet.

1.5.2 Subventions : 1.32 M€, 39% des recettes, en très forte progression

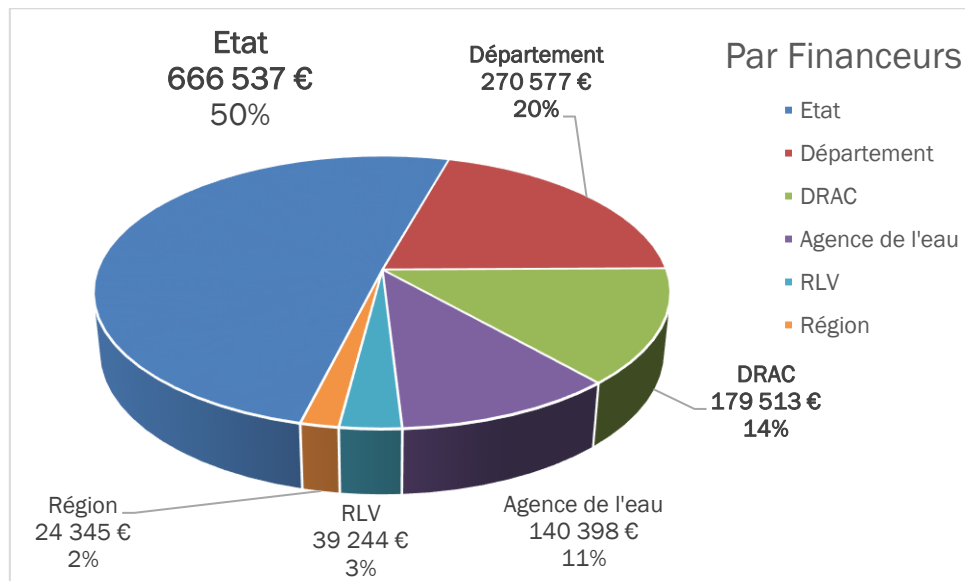
Les subventions, demandées et défendues au montage des projets, puis obtenues en 2018 sont en forte augmentation. Leur versement se fait en fonction de l'avancement du projet avec un solde en fin d'opération.

Seules les subventions **encaissées** en 2018 sont retracées.

Les principaux projets financés sont les suivants :



Nos principaux financeurs se répartissent comme suit :



1.5.3 Taxe d'aménagement : 355 k€, 10% de nos recettes, doublement

La taxe d'aménagement connaît un doublement autant lié au dynamisme des programmes de construction en cours sur la commune, notamment sur le programme du site Gilbert Romme.

1.5.4 Cessions : 192 k€, 6% des recettes, en baisse forte

Les cessions se sont principalement concentrées sur deux opérations immobilières à savoir le local de la Rue du Creux pour 153 k€ et les anciennes archives à hauteur de 10 k€.
Le complément se compose de 29 k€ de matériel roulant et divers.

Ce poste de recettes est par définition volatil et non garanti en termes de récurrence.

1.5.5 Amendes de police : 168 k€, 5 % des recettes en baisse

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

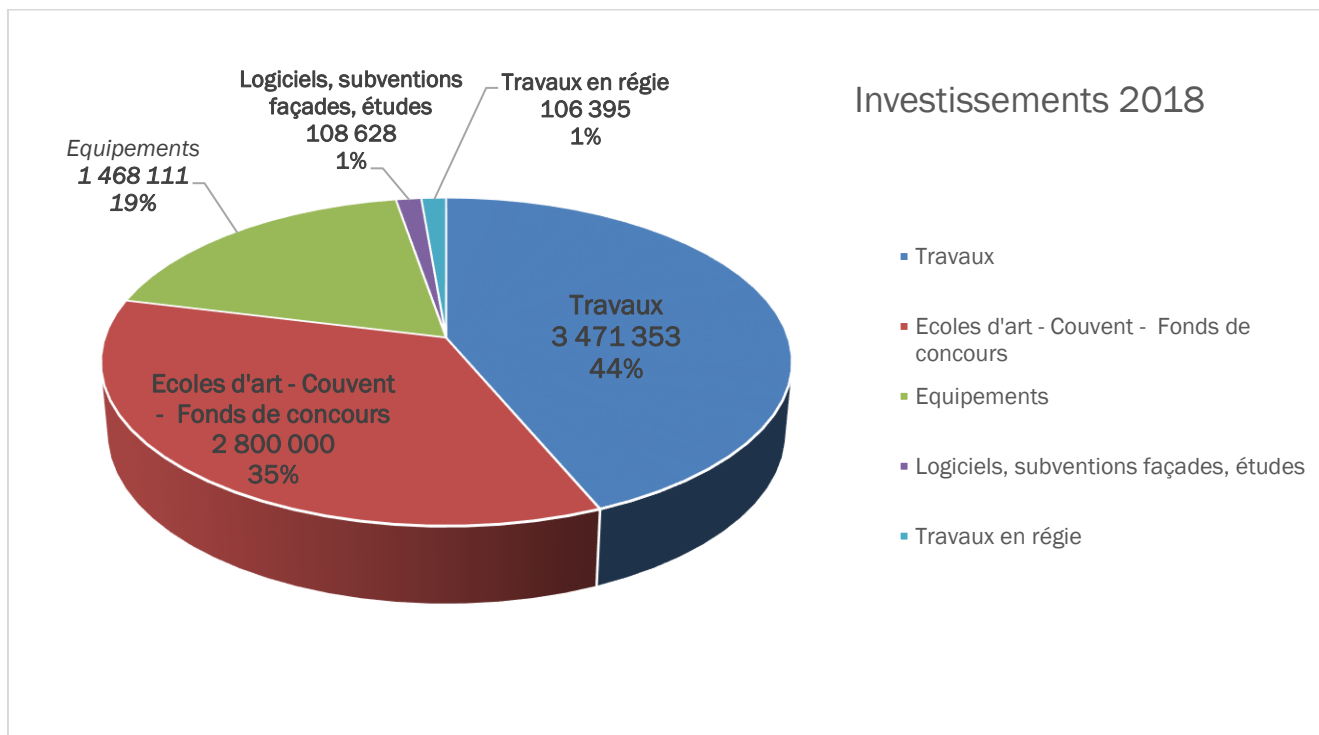
La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Ce poste de recettes est très dépendant des aléas de verbalisation.

1.6 Dépenses d'investissement : 7.95 M€

Les remboursements d'emprunt en capital s'élèvent 952 k€ en 2018.

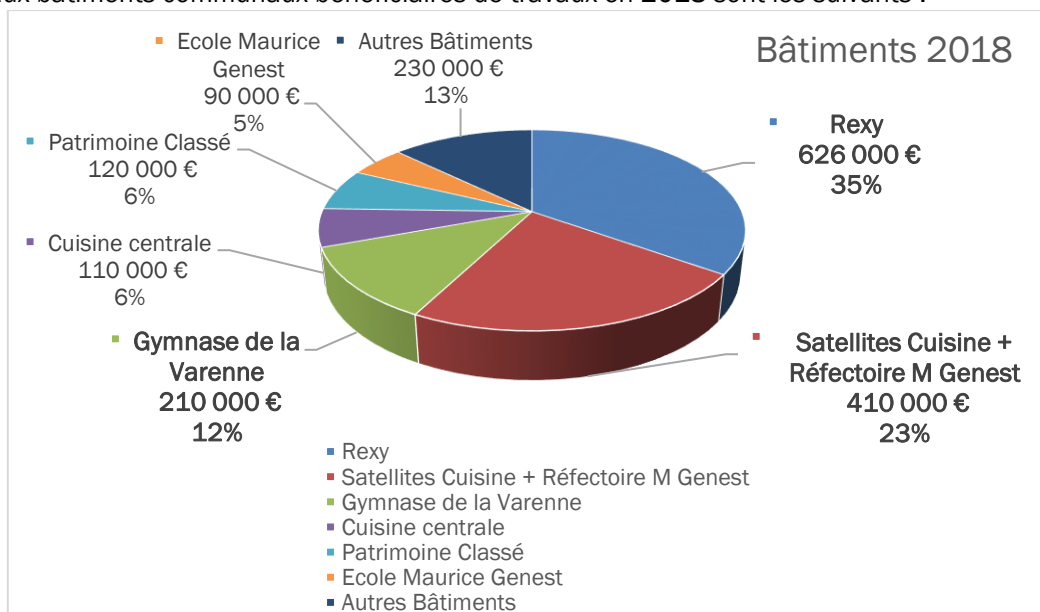
Hors remboursements bancaires, les dépenses d'investissement 2018 frôlent les 8 M€ selon la répartition suivante :



1.6.1 Travaux : 3.5 M€, 44% de notre investissement

1.6.1.1 Travaux sur bâtiments : 1.8 M€

Les principaux bâtiments communaux bénéficiaires de travaux en 2018 sont les suivants :



1.6.1.2 Travaux de voirie : 1.6 M€

L'année 2018 a vu un important programme de voirie se concrétiser.

Les principales voies concernées sont les suivantes :

- ✓ Avenue de Chatel pour 755 k€,
- ✓ l'espace Gilbert Romme pour 205 k€,
- ✓ la rue Mazuer et faubourg de la Bade pour 80 k€
- ✓ la rue Planchepaleuil pour 60 k€
- ✓ diverses opérations pour un montant de 110 k€.

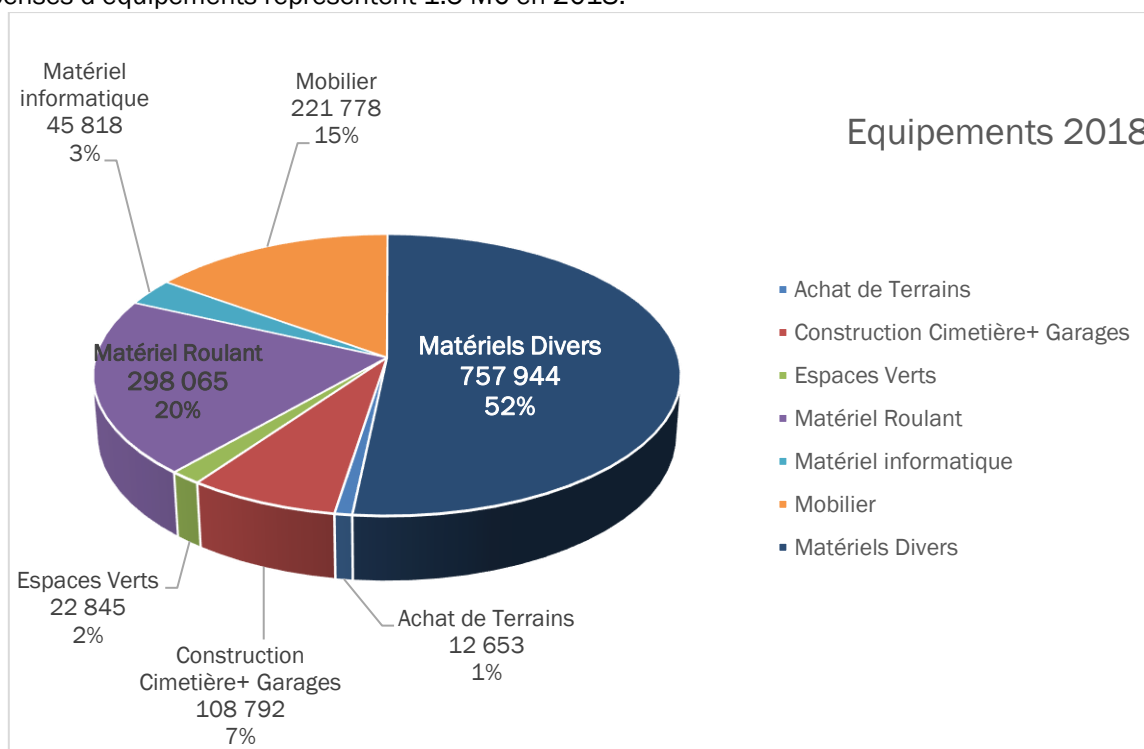
2018 a par ailleurs été l'année d'un important programme d'entretien de voirie à hauteur de 390 k€.

1.6.2 Jardins de la culture : 2,8 M€, 35 % de notre investissement

La rénovation du couvent des Rédemptoristes, destiné à accueillir les écoles d'art de la commune a connu une avancée importante en 2018, se traduisant par le versement de 2.8 M€ de fonds de concours à RLV qui porte la maîtrise d'ouvrage.

1.6.3 Equipements : 1.47 M€, 18,5% de notre investissement

Les dépenses d'équipements représentent 1.5 M€ en 2018.



1.6.3.1 Matériels Divers : 760 k€

Le principal poste s'élève à 760 k€ dont les grandes masses se répartissent comme suit :

- ✓ 450 k€ horodateurs et divers équipements sécurité
- ✓ 83 k€ pour l'équipement du REXY (dont 80 de fauteuils)
- ✓ 40 k€ de mobilier urbain (mobilier et panneaux affichage libre)
- ✓ 35k€ d'équipements et instruments de musique pour les écoles d'arts
- ✓ 30 k€ de matériel des écoles et 13 k€ de matériel sportif
- ✓ 15 k€ de matériel pour la cuisine centrale et satellites
- ✓ 37 k€ Fournitures Régie et outillage services techniques
- ✓ 15 k€ de sèches mains électriques écoles et gymnases
- ✓ 45 k€ d'équipements divers

1.6.3.2 Matériel roulant : 300 k€

4 Achats ont été faits dans ce domaine :

- ✓ Balayeuse pour 165 k€,
- ✓ Tractopelle pour 75 k€,
- ✓ Camion à hayon logistique 40 k€,
- ✓ Véhicules de RLV pour 20 k€.

1.6.3.3 Mobilier : 220 k€

Les 220 k€ de mobilier sont principalement concentrés cette année sur les écoles et les satellites de la cuisine centrale. Cette concentration s'explique par la livraison récente de ces deux équipements.

1.6.3.4 Divers : 188 k€

Pour compléter cette partie équipements, il convient de citer :

- ✓ 108 k€ de travaux cimetièrre et achat de garages
- ✓ 45 k€ de matériel informatique
- ✓ 22k€ de matériel espaces verts
- ✓ 13 k€ d'achat de terrains occasionnés par les travaux de voirie.

1.6.4 Etudes, logiciels, et opération façades : 108 k€

Ce poste de dépenses représente 108 k€ dont 52 k€ pour l'opération de rénovation de façades en site classé et 56 k€ de logiciels informatiques.

1.6.5 Travaux en régie : 106 k€

Les travaux en régie ont été valorisés à hauteur de 106 k€ en 2018.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE ET ORIENTATIONS

Cette seconde partie est consacrée d'une part aux **éléments de contexte exogènes (2.1)** impactant l'activité financière de la collectivité et d'autre part aux **orientations proposées (2.2)** en matière de fonctionnement et d'investissement de la collectivité.

2.1 Eléments de contexte exogènes

Ce rapport n'a pas la prétention de présenter une analyse du contexte macro-économique mondial, européen et national.

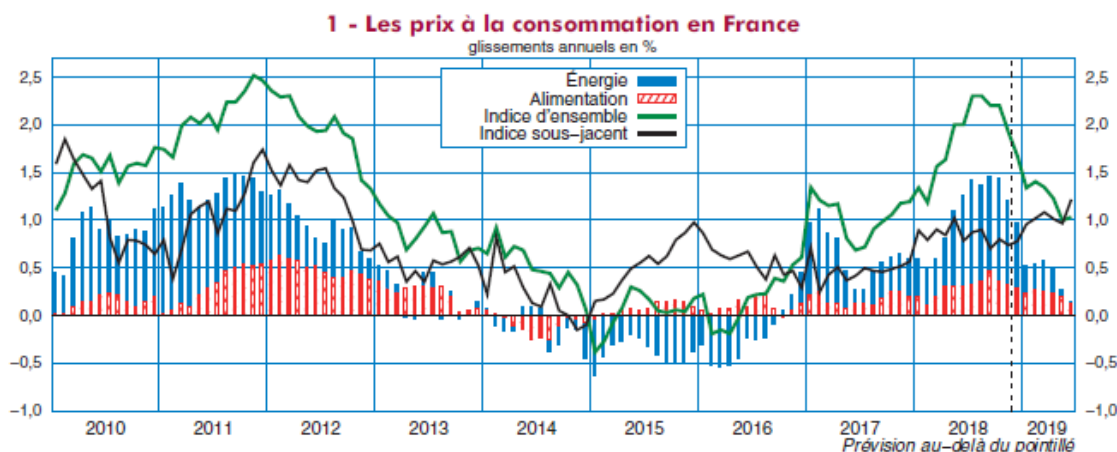
Il s'attachera toutefois à analyser les principaux éléments de contexte qui s'imposent à la collectivité et qui présentent un impact direct sur les finances de la collectivité au premier rang desquels, il est possible de citer :

- ✓ L'inflation,
- ✓ L'évolution des coûts de l'énergie,
- ✓ L'évolution des taux d'intérêt bancaires,
- ✓ Le point d'indice,
- ✓ Et certainement le plus impactant de tous : le projet de loi de finances 2019.

2.1.1 L'inflation,

L'inflation totale est attendue, selon la projection macroéconomique de la Banque de France de décembre 2018, à 2.1 % en 2018 sous l'effet notamment des prix de l'énergie. Elle évoluerait entre 1.6% et 1.7% entre 2019 et 2021.

L'analyse de ces résultats est d'autant plus cruciale que les collectivités locales sont désormais associées au redressement des finances publiques à travers l'encadrement de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limite en effet leur hausse à 1,2 % par an et même 1.1 % pour les communes, soit un rythme inférieur à l'inflation.



2.1.2 L'évolution des coûts de l'énergie,

L'INSEE, dans sa note de conjoncture de décembre 2018, estime que l'inflation énergétique diminuera en 2019. La suppression de la hausse de la fiscalité des produits énergétiques, initialement prévue pour janvier 2019, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz contribueraient à cette baisse.

La Banque de France dans ses projections de décembre 2018 table aussi sur une lente décreue des cours oscillant entre 59.5 € en 2019 et 58.1 € en 2021 pour un cours moyen de 60.9 € en 2018.

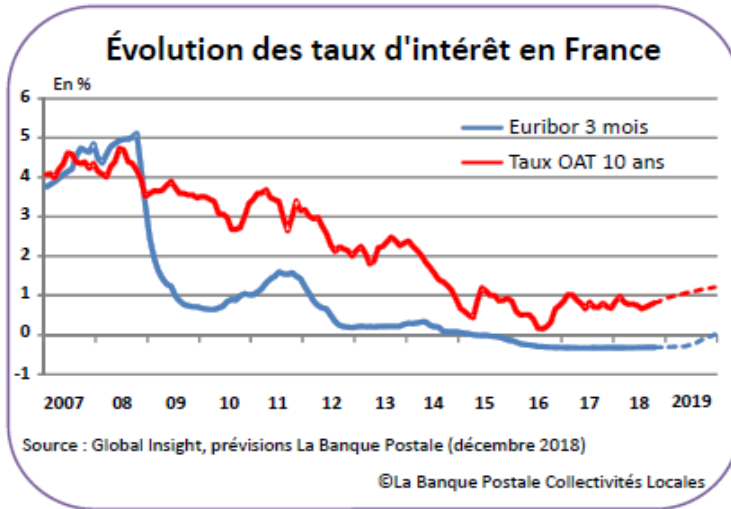
Ces analyses convergentes incitent à l'optimisme dans ce domaine même si le contexte géopolitique très évolutif et l'évolution de la parité \$/€ sont difficilement prédictibles.

Nos derniers marchés récemment conclus devraient malgré tout connaître une hausse mais nous offrir une visibilité sur les deux prochaines années avec des prix garantis.

2.1.3 L'évolution des taux d'intérêt bancaires,

La banque de France et l'INSEE dans leur projections et notes de conjoncture s'accordent sur une politique de la Banque Centrale européenne inchangée.

La tendance sur les taux resterait donc favorable en 2019.



Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

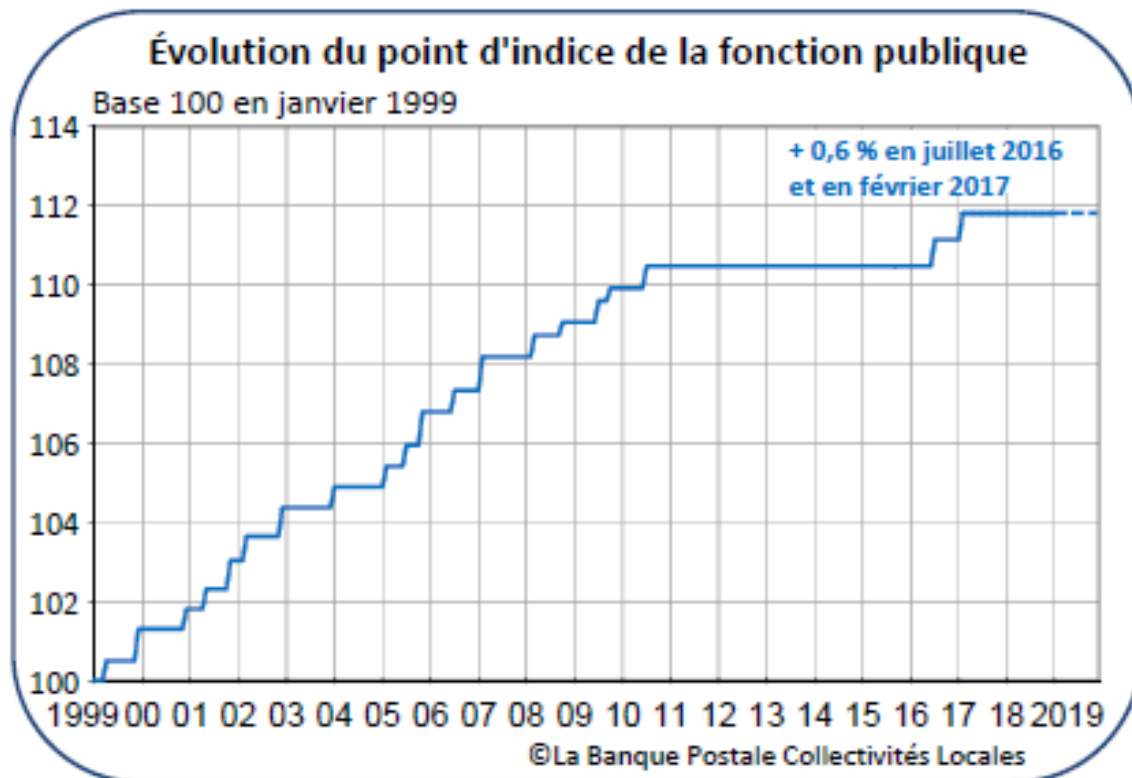
e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

2.1.4 Le point d'indice

Compte-tenu de l'importance de la masse salariale pour la commune, cette donnée est primordiale.

L'indice de la fonction publique, base de la rémunération des agents publics, est gelé depuis 2010. Il a connu une évolution en 2 temps (juillet 2016 et janvier 2017) en année pré-électorale.

Son gel est confirmé par le gouvernement actuel.



2.1.5 La loi de finances 2019

La loi de finances traduit les orientations du gouvernement sur les différents pans de son action. Le pan des relations, notamment financières, avec les collectivités n'échappe pas à cette règle.

Elle constitue donc certainement le facteur exogène le plus impactant pour la collectivité.

L'examen de la loi de finances 2019 sous l'angle des impacts financiers induits sur notre collectivité est donc primordial, même si seuls une vingtaine d'articles sur les 85 du texte auront un impact sur les finances locales car il est à noter que le texte précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1^{er} semestre 2019 et qui sera à étudier attentivement.

2.1.5.1 Philosophie générale

Le PLF¹⁴ 2019 s'inscrit dans les orientations pluriannuelles fixées dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF).

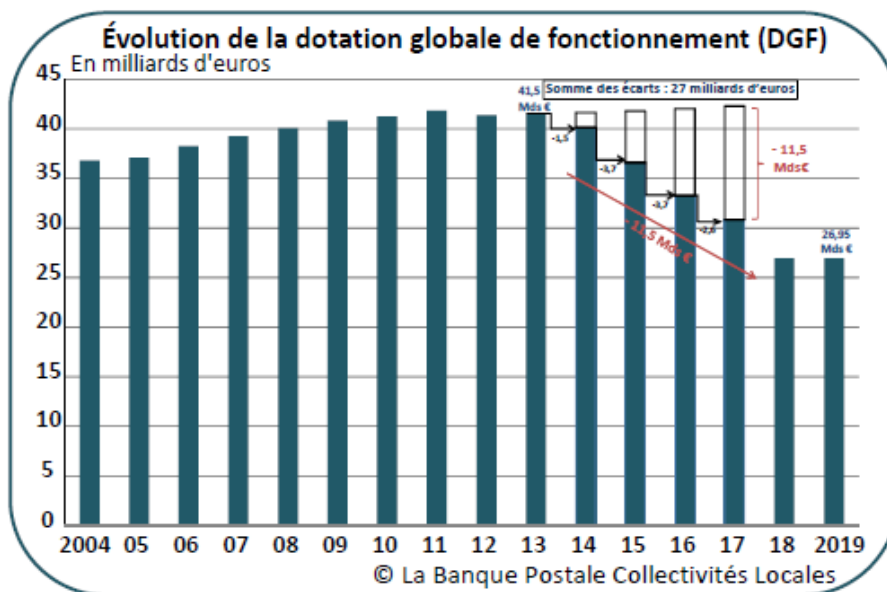
La précédente loi de programmation a établi 4 années de réduction drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF) avec l'instauration de la contribution au redressement des comptes publics.

La LFPF 2018-2022 abandonne cette méthode avec un maintien global du concours global de l'Etat en contrepartie d'un comportement vertueux des collectivités avec notamment une logique de maîtrise de la dépense à 1.2%, (et même 1.1 % pour les communes) et de l'endettement.

A la lecture du PLF nous pouvons extraire 4 informations pouvant impacter la commune :

- ✓ La stabilisation de l'enveloppe DGF pour 2019
- ✓ Les péréquations verticales et horizontales
- ✓ La revalorisation des bases d'imposition
- ✓ Le soutien à l'investissement local

2.1.5.2 La stabilisation de l'enveloppe globale DGF pour 2019

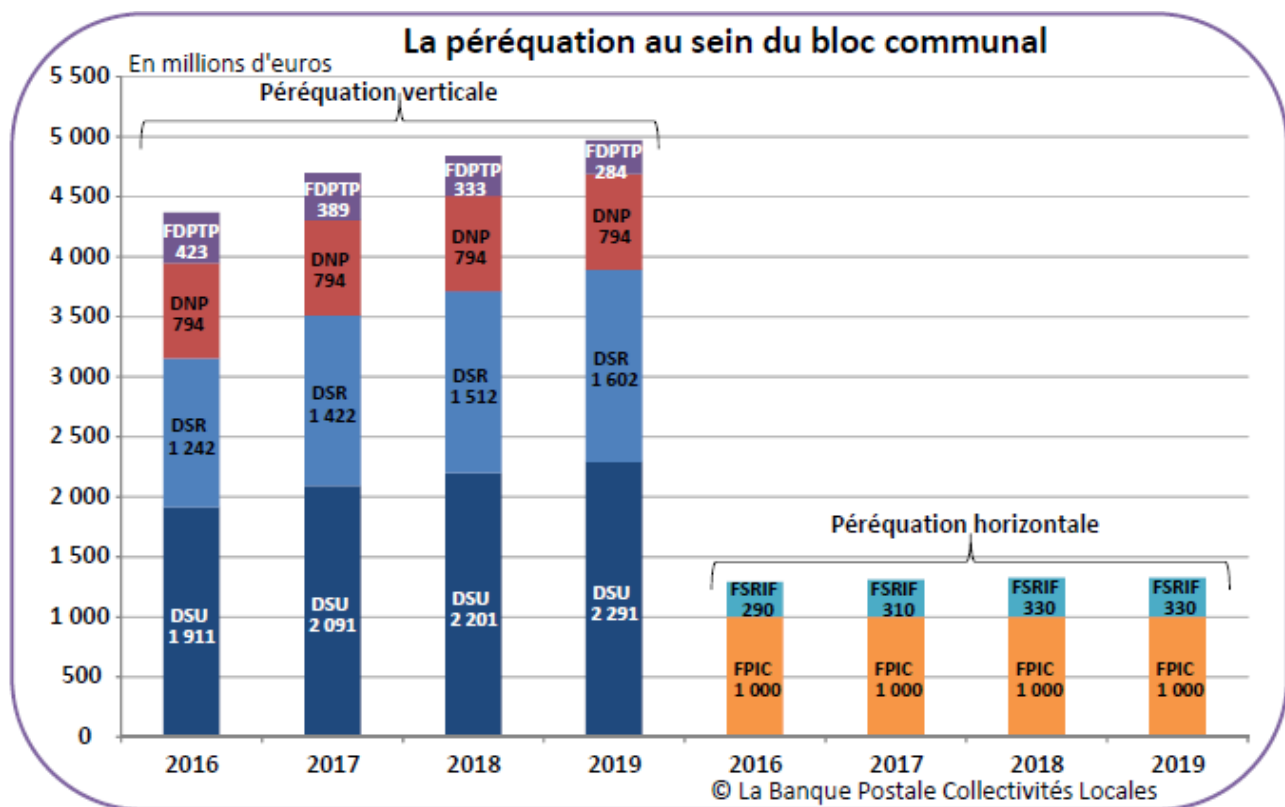


Après 5 années de baisse continue faisant passer l'enveloppe globale de la DGF de 41.5 Mds€ en 2013 à 26.95 Mds€ en 2018, une stabilisation est prévue au budget 2019.

Cette stabilisation nationale n'implique toutefois pas la stabilisation de l'enveloppe communale qui peut connaître les évolutions liées notamment aux différents systèmes de péréquations.

¹⁴ PLF : Projet de Loi de Finances

2.1.5.3 Les péréquations verticales et horizontales



Les enveloppes de péréquation **verticale** augmentent. La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) sont les deux dotations concernant directement la commune qui en est **bénéficiaire**.

Les enveloppes de péréquation **horizontale** sont quant à elles stables. La commune est concernée par cette péréquation mais à titre de **contributeur** cette fois, raison pour laquelle la ligne FPIC¹⁵ apparaît en dépenses dans le rapport.

Ces données générales du projet de loi de finances 2019 ne présagent en rien de l'éligibilité et de la variation des dotations ou contributions individuelles de la commune¹⁶, mais donne un premier cadre.

¹⁵ Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

¹⁶ Les dotations sont notifiées en mars par la préfecture.

2.1.5.4 La revalorisation des bases d'imposition



Les bases locatives et foncières seront revalorisées par Bercy à hauteur de 2.20%.

Depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuelle prévisionnelle (article 1518 bis du code général des impôts, issu de la loi de finances pour 2017).

2.1.5.5 Le soutien à l'investissement local

Soutien à l'investissement local en millions d'euros	2018	2019
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	AE : 615 CP : 456	AE : 570 CP : 503
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	AE : 1 046 CP : 816	AE : 1 046 CP : 807
Dotation politique de la ville (DPV)	AE : 150 CP : 101	AE : 150 CP : 111

© La Banque Postale Collectivités Locales

AE : Autorisation d'engagement = possibilité de notification de subvention sur l'année

CP : Crédits de paiement = possibilité de paiement sur l'année

L'enveloppe DETR est stable alors que la DSIL connaît un fléchissement notable. Les services préfectoraux devraient connaître l'enveloppe locale au milieu du premier trimestre.

Comme précédemment, les montants nationaux affichés ne présagent en rien de la dotation locale.

2.2 Orientations 2019

Après avoir posé et intégré les éléments exogènes impactant la commune, il convient d'exposer les orientations proposées par la commune.

En matière de fiscalité et conformément à ses engagements la collectivité maintiendra les taux des impôts locaux inchangés.

La volonté de maîtrise des charges à caractère général et des dépenses de personnel est confirmée, avec une attention particulière aux **charges de fonctionnement nouvelles induites par les investissements réalisés**.

C'est en s'appuyant sur ce contrôle des dépenses de fonctionnement que la politique volontariste en matière d'investissement est renouvelée. Un panorama des intentions en la matière est décrit ci-dessous selon 4 axes;

1. Projets Récurrents

- Voirie et Réseaux : poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement
- Entretien Bâtiments scolaires et périscolaires
- Entretien Equipements sportifs
- Entretien bâtiment récurrent

1. Projets en cours

- Jardins de la culture
- Aménagement du Parc des fêtes
- Programme Conservation du Patrimoine Historique
- Mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des bâtiments
- Aménagements Abords des jardins de la culture

2. Projets en phase d'étude

- Programme Ecole Jean Rostand
- Programme redynamisation du centre-ville dans le cadre du programme national Cœur de ville
- Programme Devenir des sites pénitentiaires
- Extension du réseau de vidéo protection

3. Projets à engager

- Voirie Quartier Gilbert Romme : soumis à l'avancement des travaux de l'aménageur
- Voirie Quartier AFU des Martres : soumis à l'avancement des travaux de l'aménageur

En articulation avec le programme national Cœur de ville, les opérations en phase d'études incluront les priorités en matière d'aménagement urbain, de besoins de stationnement et de devenir de l'ilot Grenier, des sites pénitentiaires, etc...

Afin de matérialiser un pilotage plus fin de son investissement, la collectivité s'engage dans la mise en place nouvelle d'un vote par opération sur quelques projets ciblés. Ce procédé viendra utilement compléter, la notion d'autorisations de programme déjà mise en place.

3. ELEMENTS DE PROSPECTIVE 2019-2022

Afin de pouvoir se projeter, il convient de donner quelques éléments de prospective sur la période 2019-2022.

Les éléments rétrospectifs donnés précédemment servent de base de départ à laquelle il convient d'appliquer des hypothèses d'évolution annuelles, avant de s'intéresser aux deux éléments prospectifs significatifs :

- ✓ Les niveaux d'épargne en section de fonctionnement
- ✓ Et l'endettement

Les hypothèses présentées ne sont pas gravées dans le marbre. Elles sont dépendantes de toute évolution législative ou macro-économique et sont par définition amenées à être réinterrogées annuellement.

3.1 Hypothèses d'évolutions en matière de recettes fonctionnement

3.1.1 Impôts directs

Le taux d'évolution retenue pour les recettes fiscales se limite à 1.2 %, montant de l'inflation et coefficient de revalorisation des bases fixées annuellement par Bercy. A ce sujet il convient d'ajouter que le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1^{er} semestre 2019 sera à étudier attentivement.

3.1.2 Transferts EPCI

Ce poste de recettes est considéré comme constant. En effet, toute diminution correspondrait à une diminution de charges en principe équivalentes. Ce qui neutraliserait son effet.

3.1.3 Transferts de l'Etat

Pour ce qui concerne les transferts de l'Etat, et compte tenu des informations de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPPF), la prudence impose une hypothèse de baisse de la DGF de 2.50 % et de baisse des compensations à hauteur de 5%.

3.1.4 Autres recettes

Compte-tenu des incertitudes liées aux perspectives de nos financeurs, le poste subventions subira l'hypothèse d'une baisse annuelle de 2 %

Une stabilité est posée pour la fiscalité indirecte, n'anticipant pas une probable progression par prudence.

Une hypothèse de progression des produits de services de 1% légèrement inférieure à l'inflation semble raisonnable, sans intégrer l'effet volume par prudence.

Concernant le remboursement de charges de personnel, seul le poste de mise à disposition de personnel est en progression de 1%. L'évolution des dispositifs de mutualisation et de transferts des budgets annexes réinterrogera certainement cette hypothèse.

Les revenus des immeubles sont estimés en progression de 1% et une stabilité est retenue pour les autres recettes propres.

3.2 Hypothèses d'évolution en matière de dépenses de fonctionnement

3.2.1 Achats et prestation de services

Ce poste est prévu en augmentation de 1% afin de viabiliser la politique d'investissement de la collectivité.

3.2.2 Charges de personnel

La projection 2019 se base sur une augmentation de 3.34% en 2019, compte tenu d'éléments exceptionnels (PPCR, RIFSEEP, et postes vacants en 2018 pourvus en 2019 en année pleine) pour revenir à un rythme annuel de 1.8% par la suite.

3.2.3 Participations et contingents

La contribution au SDIS est estimée en évolution de 2% par an, et celle de l'OGEC attendue stable puis en augmentation à l'occasion de la prise de possession de leurs nouveaux locaux en 2021.

3.2.4 Subventions

Les subventions aux associations sont prévues constantes.

3.2.5 Autres charges de gestion courante

Ces charges sont attendues en augmentation de 2%.

3.3 Trajectoire prévue en matière d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en moyenne estimées à 8M€ par an sur la période 2019-2022 conformément aux projections du plan pluriannuel d'investissement.

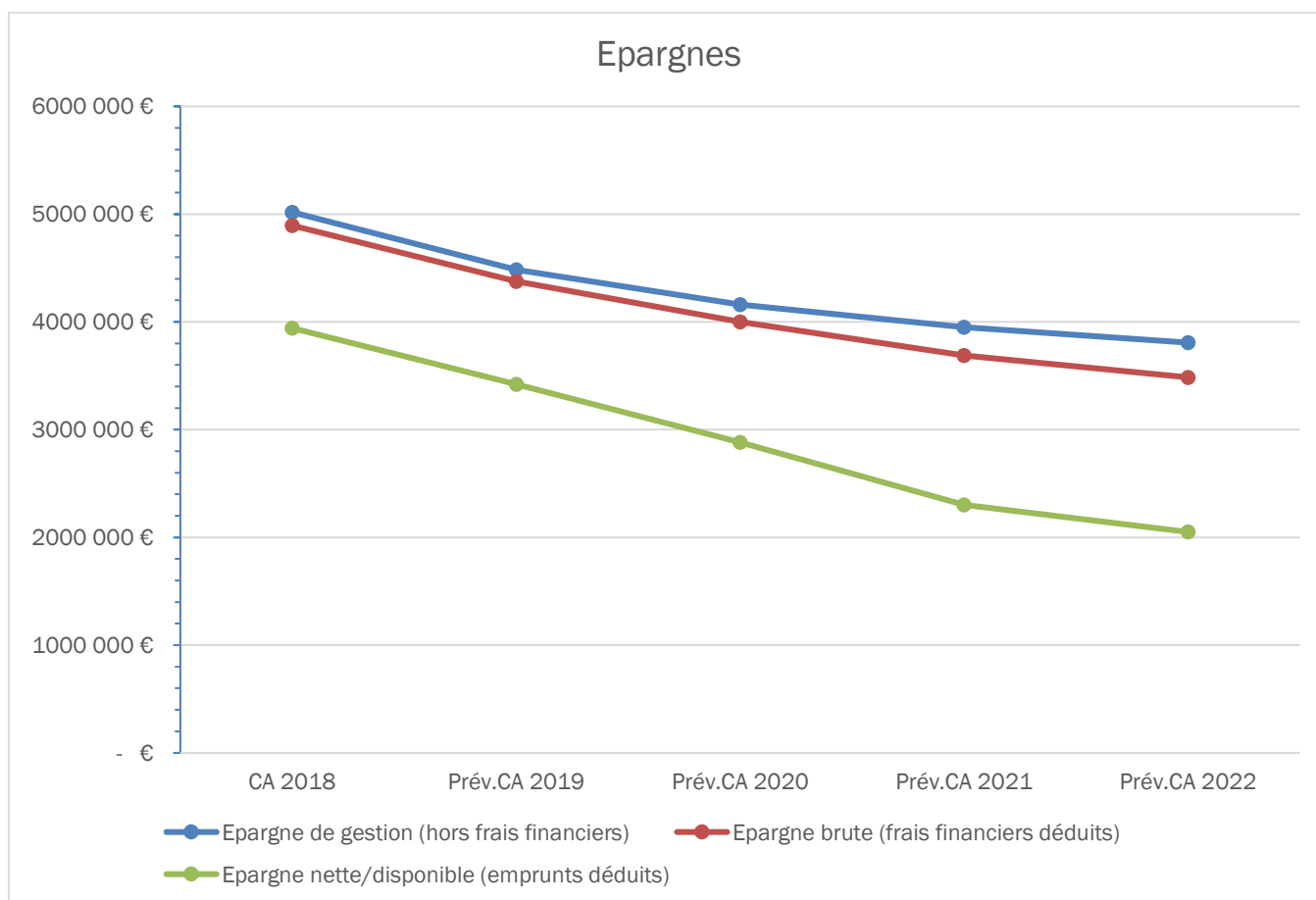
La traduction financière de ces hypothèses se trouve dans les annexes 3 et 4 dans le détail.

3.4 Eléments financiers prospectifs

L'application des hypothèses précédentes amènent à appréhender la situation de la commune à travers les éléments suivants : les épargnes de fonctionnement et l'endettement.

3.4.1 Epargnes de fonctionnement

	CA 2018	Prév.CA 2019	Prév.CA 2020	Prév.CA 2021	Prév.CA 2022
Epargne de gestion (hors frais financiers)	5 017 198,71 €	4 484 144,18 €	4 160 591,89 €	3 950 171,28 €	3 807 125,93
Epargne brute (frais financiers déduits)	4 893 515,71 €	4 376 304,40 €	3 998 753,62 €	3 687 348,45 €	3 484 782,94
Epargne nette/disponible (emprunts déduits)	3 941 383,03 €	3 418 957,75 €	2 882 280,56 €	2 300 596,57 €	2 050 080,10 €



Selon ces projections, l'épargne brute de la commune en 2022 se monterait à 3.48 M€, soit 174 € par habitant avec l'hypothèse d'une population de 20.000 habitants en 2022. Ce ratio approcherait alors celui des communes du département de même strate démographique à 161 € en 2017¹⁷.

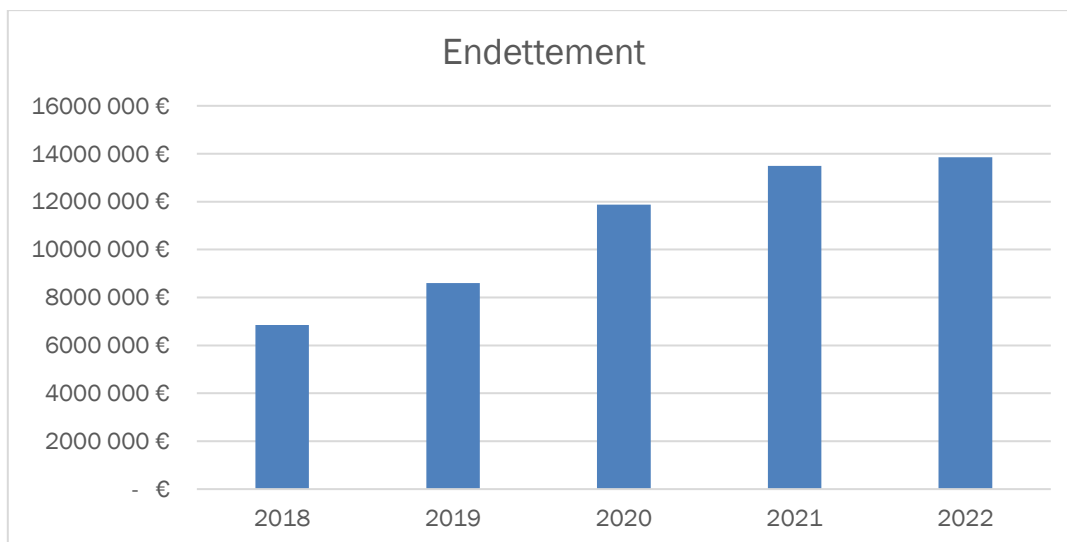
Quant à l'épargne nette, le ratio serait de 102 € par habitant encore supérieur aux 29 € des communes du département de même strate démographique, mais proche de celui des communes identiques de la région situées à 104 € par habitant.

¹⁷ Source Fiches AE2F Gestion 2017, Direction Générale des Finances Publiques.

3.4.2 Endettement

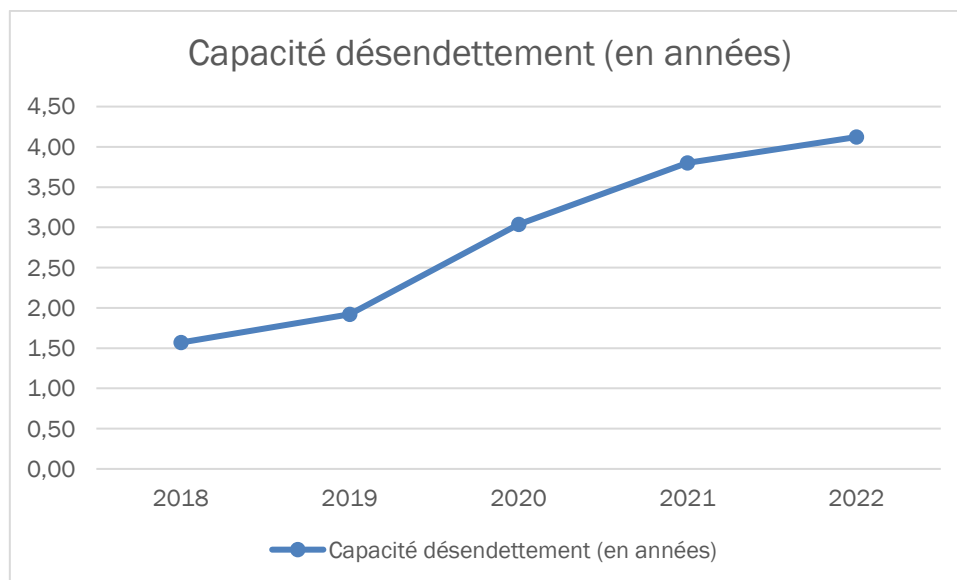
	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant Dû	6 853 376 €	8 595 029 €	11 878 556 €	13 491 804 €	13 857 101 €
Epargne brute	4 893 516 €	4 472 057 €	3 909 852 €	3 548 952 €	3 362 055 €
Capacité désendettement (en années)	1,57	1,92	3,04	3,80	4,12

L'endettement de la commune atteindrait 13.9 M€ en 2022.



Le principal ratio de solvabilité financière est la capacité de désendettement qui correspondrait à 4.12 années d'épargne brute en 2022.

Le ratio équivalent pour les communes de même strate démographique du département se situe à 5.87 années en 2017¹⁸.



¹⁸ Source Fiches AE2F Gestion 2017, Direction Générale des Finances Publiques.

Conclusion

L'ensemble des éléments présentés dans ce rapport montre l'impact des 5 dernières années de restrictions imposées aux collectivités locales par les diverses lois de finances successives.

Les perspectives incertaines incitent la commune à rester vigilante sur le socle d'une gestion permettant de préserver le service aux riomois et la capacité à investir : **ce socle est sans nul conteste la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.**

Il s'agit là d'un véritable défi, compte tenu des efforts déjà réalisés, mais qu'il est indispensable de relever pour assurer la viabilité des projets de la collectivité.

ANNEXES liste

- Annexe 1 : Recettes de fonctionnement 2018
- Annexe 2 : Dépenses de fonctionnement 2018
- Annexe 3 : Recettes d'investissement 2018
- Annexe 4 : Dépenses d'investissement 2018
- Annexe 5 : Recettes de fonctionnement 2019-2022
- Annexe 6 : Dépenses de fonctionnement 2019-2022

Annexe 1							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Recettes Réelles	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	% de var 18/17	Evol moy annuelle 14/18
<u>Impôts directs</u>							
Trois taxes (TH, TFB, TFNB) + FNGIR en Reversement FPIC	11 157 546	12 001 384	11 697 113	11 775 136	12 011 633	2,01%	1,86%
<u>Transferts EPCI</u>	7 149 729	7 149 729	6 402 423	6 237 838	6 237 838	0,00%	-3,35%
Attribution de compensation TP	5 855 601	5 855 601	5 108 295	4 945 157	4 945 157	0,00%	-4,14%
Dotation de solidarité communautaire	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 292 681	1 292 681	0,00%	-0,03%
<u>Transferts de l'Etat</u>	3 529 472	2 971 177	2 864 567	2 362 501	2 087 594	-11,64%	-12,30%
DGF (forfaitaire+DSR+DGD+DSI) + dot recensement	2 677 288	2 135 411	2 140 687	1 546 400	1 253 743	-18,93%	-17,28%
Dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale	235 652	235 652	235 652	260 825	278 425	6,75%	4,26%
Compensations TP, TH, FB + FDTP puis DCRTP, 7488	606 472	590 054	478 168	531 155	523 687	-1,41%	-3,60%
Dotation titres sécurisés (passeports biométriques)	10 060	10 060	10 060	10 060	25 638	154,85%	26,35%
FCTVA				14 061	6 101	-56,61%	∞
<u>Subventions (y compris QF)</u>	1 701 608	1 665 552	1 048 792	1 047 870	1 156 824	10,40%	-9,20%
<i>dont fonds soutien aux activités périscolaires</i>	67 683	69 100	67 100	67 100	70 267	4,72%	0,94%
<i>Subventions / emplois d'avenir</i>	49 344	0	0	0	0		-100,00%
Total chapitre 74	5 231 080	4 636 729	3 913 359	3 410 371	3 244 417	-4,87%	-11,26%
<u>Fiscalité indirecte</u>	930 741	881 948	952 289	1 092 192	996 517	-8,76%	1,72%
<u>Produits des services</u>	1 701 691	1 688 541	1 517 083	1 587 068	1 755 791	10,63%	0,79%
<i>dont Rbst frais par EPCI</i>	227 522	228 201	240 246	179 854	162 279	-9,77%	-8,10%
<u>Remboursement charges de personnel</u>	1 458 045	1 287 585	1 230 557	1 428 644	1 498 685	4,90%	0,69%
Remboursement sofcap + CPA +décharges+rbst charges+CNRACL Semerap	493 147	352 093	278 184	250 936	324 580	29,35%	-9,93%
Mutualisation des services EPCI + SIDES	674 944	647 925	686 531	531 573	512 438	-3,60%	-6,65%
MAD personnel (CCAS, Budgets annexes)	104 257	105 623	105 613	496 368	519 031	4,57%	49,37%
Rbst chèques déj	185 696	181 945	160 229	149 767	142 636	-4,76%	-6,38%
<u>Revenu des immeubles</u>	136 387	137 620	139 889	148 930	147 315	-1,08%	1,95%
<u>Autres recettes propres (exclure op ordre) (cf neutralisation produit cessions 775)</u>	279 372	365 002	490 183	188 936	60 594	-67,93%	-31,76%
TOTAL Recettes Réelles de fonctionnement	28 044 592	28 148 538	26 342 896	25 869 115	25 952 789	0,32%	-1,92%
N/ N-1 (%)	-0,21%	0,37%	-6,41%	-1,80%	0,32%		

Annexe 2							
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	% de var 18/17	Evol moy annuelle 14/18
Dépenses Réelles							
<u>Achats et prestations de service</u>	4 969 125	4 916 191	4 545 974	4 593 723	4 792 726	4,33%	-0,90%
<u>Charges de personnel</u>	14 198 283	14 230 276	12 924 675	12 677 531	12 761 882	0,67%	-2,63%
<u>Assurance personnel</u>	353 751	350 862	349 794	326 448	327 253	0,25%	-1,93%
<u>Participations et contingents</u>	852 902	849 993	866 265	917 995	933 487	1,69%	2,28%
Contribution au SDIS	623 692	630 283	634 399	648 686	650 880	0,34%	1,07%
Participation Syndicats *	330	30	30	30	30	0,00%	-45,09%
Participation OGEC	179 668	196 567	213 551	228 221	237 443	4,04%	7,22%
Fonds Handicapés (FIPH)	19 590	2 808	0	0	0	0,00%	-100,00%
Autres participations (APA, SACPA Chenil, AFR, en	14 458	18 240	18 286	41 058	19 058	-53,58%	7,15%
CNFPT reclassement personnel	15 164	2 066	0	0	0		-100,00%
FLAJ* + INSERFAC					26 075		
<u>Subventions</u>	1 187 416	1 163 804	1 120 093	1 645 489	1 735 537	5,47%	9,95%
CCAS*	118 857	113 075	150 000	547 788	563 781	2,92%	47,58%
QUOTIENT FAMILIAL	330 738	345 703	340 062	493 336	531 219	7,68%	12,58%
Associations et autres organismes (ADSEA)	737 822	705 026	630 031	604 365	640 537	5,99%	-3,47%
<u>Autres charges de gestion courante</u>	157 698	158 467	177 049	156 249	162 570	4,05%	0,76%
<u>Frais financiers (dont ICNE)</u>	244 138	204 818	181 914	125 787	123 683	-1,67%	-15,63%
<u>Charges exceptionnelles (hors ventes)</u>	134 087	14 980	639 168	93 188	15 990	-82,84%	-41,24%
<u>FPIC (prélèvement) + dégrèvement log vacants</u>	276 932	368 374	559 602	318 038	312 541	-1,73%	3,07%
<u>Prélèvement redressement comptes publics</u>			503 657	250 387	0	-100,00%	sc
<u>Plan quinquennal d'économies 2017-22</u>							
<u>Travaux en régie</u>	-307 441	-212 853	-122 210	-83 263	-106 395	27,78%	-23,30%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	22 066 892	22 044 913	21 745 981	21 021 573	21 059 274	0,18%	-1,16%
N/ N-1 (%)	0,88%	-0,10%	-1,36%	-3,33%	0,18%		

Annexe 3							
RECETTES REELLES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation 18/17	Evol moy annuelle 14/18
<u>Recettes propres d'investissement</u>	1 391 581	1 253 673	1 509 895	1 697 428	1 876 401	10,54%	7,76%
FCTVA	875 757	865 830	998 620	1 172 729	1 352 926	15,37%	11,49%
Amendes de police	227 473	210 102	359 191	196 662	167 721	-14,72%	-7,34%
TLE / Taxe d'aménagement	279 178	171 359	150 222	171 718	355 388	106,96%	6,22%
Dotations							
Reprise prêts EPCI				155 707	0	-100,00%	so
Autres créances immobilisée, cautions ...	9 173	6 382	1 862	612	366	-40,20%	-55,31%
Régularisations / compte de tiers	55 447	2 902	37 124	0		so	-100,00%
<u>Subventions et fds de concours (chapitre 13 hors amendes police)</u>	141 917	519 181	696 529	984 886	1 320 615	34,09%	74,66%
<u>Cessions</u>	701	229 652	1 795 292	1 004 616	192 022	-80,89%	306,83%
TOTAL Recettes d'investissement	1 589 646	2 005 408	4 038 840	3 686 930	3 389 037	-8,08%	20,84%

Annexe 4							
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES REELLES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation 18/17	Evol moy annuelle 14/18
<u>Travaux en régie</u>	307 441	212 853	122 210	83 263	106 395	27,78%	-23,30%
<u>Immobilisations incorporelles (études, logiciels, sub façades)</u>	99 166	132 518	76 584	74 687	108 628	45,44%	2,30%
<u>Fonds de concours</u>			200 000	950 000	2 800 000	194,74%	so
<u>Immobilisations corporelles (cpte 21)</u>	359 291	784 855	1 135 513	719 234	1 468 111	104,12%	42,18%
<u>Travaux d'investissement</u>	5 272 850	5 430 694	6 141 208	7 663 105	3 471 353	-54,70%	-9,92%
<u>Remboursement du capital de la dette</u>	1 271 069	1 167 292	1 016 276	843 197	952 133	12,92%	-6,97%
<u>Caution</u>	5 213	1 102	114	963	1 252	30,03%	-30,00%
<i>solde BEA</i>			941 600				
Achat de titres			45 725				
Dépenses imprévues	0	0	0				
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	7 315 031	7 729 314	9 679 231	10 334 449	8 907 871	-13,80%	5,05%
Dépenses d'investissement hors dette bancaire	6 043 962	6 562 021	8 662 955	9 491 252	7 955 739	-16,18%	7,11%

Annexe 5				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Recettes Réelles	Prév. CA 2019	Prév. CA 2020	Prév. CA 2021	Prév. CA 2022
<u>Impôts directs</u>				
Trois taxes (TH, TFB, TFNB) + FNGIR en 2011	12 067 698	12 147 643	12 384 152	12 610 757
Reversement FPIC				
<u>Transferts Riom -Communauté</u>				
Attribution de compensation TP	4 945 157	4 945 157	4 945 157	4 945 157
Dotations de solidarité communautaire	1 292 681	1 292 681	1 292 681	1 292 681
<u>Transferts de l'Etat</u>				
DGF (forfaitaire+DSR+DGD+DSI) + dot recensement	1 222 400	1 191 840	1 162 044	1 132 993
Dotations de solidarité urbaine et cohésion sociale	280 000	280 000	280 000	280 000
Compensations TP, TH, FB + FDTP puis DCRTP, 7488	497 502	472 627	448 996	426 546
Dotations titres sécurisés (passeports biométriques)	15 000	15 000	15 000	15 000
FCTVA	10 000	10 000	10 000	10 000
<u>Subventions (y compris QF)</u>				
<i>dont fonds soutien aux activités périscolaires</i>	67 100	67 100	67 100	67 100
<i>Subventions / emplois d'avenir</i>				
Total chapitre 74	3 158 589	3 080 480	3 004 832	2 931 556
<u>Fiscalité indirecte</u>				
	996 517	996 517	996 517	996 517
<u>Produits des services</u>				
<i>dont Rbst frais par EPCI</i>	1 773 349	1 791 082	1 808 993	1 827 083
	162 279	162 279	162 279	162 279
<u>Remboursement charges de personnel</u>				
Remboursement sofcap + CPA +décharges+rbst charges	1 379 295	1 384 538	1 369 832	1 375 180
Mutualisation des services EPCI + SIDES	200 000	200 000	180 000	180 000
MAD personnel (CCAS, Budgets annexes)	512 438	512 438	512 438	512 438
Rbst chèques déj	524 221	529 464	534 758	540 106
	142 636	142 636	142 636	142 636
<u>Revenu des immeubles</u>				
	148 788	150 276	151 779	153 296
<u>Autres recettes propres (exclure op ordre)</u>				
<i>(cf neutralisation produit cessions 775)</i>	60 594	60 594	60 594	60 594
<u>Versement budget SPIC</u>				
<u>Legs Morel</u>				
TOTAL Recettes Réelles de fonctionnement	25 822 669	25 848 968	26 014 538	26 192 821
N/ N-1 (%)	-0,50%	0,10%	0,64%	0,69%

Annexe 6	Prév. CA 2019	Prév. CA 2020	Prév. CA 2021	Prév. CA 2022
Dépenses Réelles				
Achats et prestations de service	4 840 653	4 979 060	5 028 850	5 079 139
Charges de personnel	13 188 129	13 425 515	13 667 174	13 913 183
Assurance personnel	333 798	340 474	347 283	354 229
Participations et contingents	955 367	969 434	1 013 782	1 028 417
Contribution au SDIS	663 898	677 176	690 719	704 534
Participation Syndicats *	30	30	30	30
Participation OGEC	250 000	250 000	280 000	280 000
Fonds Handicapés (FIPH)	2 000	2 000	2 000	2 000
Autres participations (APA, SACPA Chenil, AFR, environnt)	39 439	40 228	41 033	41 853
CNFPT reclassement personnel				
FLAJ* + INSERFAC	26 075	26 075	26 075	26 075
Subventions	1 679 755	1 679 755	1 679 755	1 679 755
CCAS*	508 000	508 000	508 000	508 000
QUOTIENT FAMILIAL	531 219	531 219	531 219	531 219
Associations et autres organismes (ADSEA)	640 537	640 537	640 537	640 537
Autres charges de gestion courante	165 822	169 138	172 521	175 971
Frais financiers (dont ICNE)	107 840	161 838	262 823	322 343
Charges exceptionnelles (hors ventes)	25 000	25 000	25 000	25 000
FPIC (prélèvement) + dégrèvement log vacants	350 000	350 000	380 000	380 000
Prélèvement redressement comptes publics Plan quinquennal d'économies 2017-22	0	0	0	0
Travaux en régie	-200 000	-250 000	-250 000	-250 000
TOTAL Dépenses de fonctionnement	21 446 364	21 850 215	22 327 190	22 708 038
N/ N-1 (%)	1,84%	1,88%	2,18%	1,71%